



**PRÉFET
DU GERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Préfecture du Gers
Direction de la citoyenneté et de la légalité
Bureau des élections et de la réglementation**

ELECTIONS SENATORIALES du 27 septembre 2020

**Arrêté fixant la liste des candidats
au 2nd tour**

Le Préfet,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

VU les résultats du 1^{er} tour proclamés à 12 heures 50, par le président du bureau du collège électoral,

VU les déclarations de candidatures enregistrées jusqu'à 15 heures à la préfecture du Gers ;

SUR proposition de Mme la secrétaire générale ;

ARRÊTE

Article 1^{er}-

La liste des candidats et de leurs remplaçants, enregistrés pour le 2nd tour des élections sénatoriales afin de pourvoir 1 siège de sénateurs dans le département du Gers, est arrêtée comme suit :

Candidats	Nuances des candidats	Remplaçants
M. Jean-Luc YELMA	RN	Mme Béatrice DUCLOS
M. Raymond VALL	RDG	Mme Sylvie THEYE
M. Alain DUFFOURG	DVD	Mme Isabelle TINTANE
M. Romain DUPORT	DIV	Mme Sarah DESPEAUX

Article 2 –

Madame la secrétaire générale est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché avant 15h30, à la préfecture et dans les 4 bureaux de vote à la Salle du Mouzon à AUCH.

Le Préfet

Xavier BRUNETIERE